

Session des 12 et 13 février 2018

Intervention Jocelyne Martin PDI

Monsieur le Président, chers Collègues,

Vous venez de nous présenter le PDI, exposant le diagnostic départemental des profils, de la situation du public en fragilité d'insertion. Un ensemble d'orientations est proposé, panel des plus complets dans ce qui peut être engagé.

Contexte économique

La reprise économique est là. Les entreprises recherchent de nouveaux collaborateurs pour conduire leur activité ou engager des actions de développement. L'adéquation entre l'offre et la demande est difficile, nous le constatons tous. Notre attention est bien sûr à porter sur le public en recherche d'emploi pour favoriser ce rapprochement. Nous partageons cet engagement mais ne nous voilons pas la face. N'oublions pas que les postes offerts ne permettent pas de proposer de l'activité à l'ensemble des chercheurs d'emploi.

Territorialisation

Nous pouvons regarder la situation du département dans son ensemble mais pour être efficace il est indispensable de regarder au plus près chaque bassin d'emploi composant notre département. L'activité économique y est différente, les profils des chercheurs d'emploi y sont différents, les problématiques et les solutions y sont différentes (mobilité, garde d'enfants...). La prise en compte de quatre pôles, tel que vous l'avez présenté, doit permettre de répondre au plus près des besoins des territoires.

Les territoires sont fixés. Les orientations sont précisées dans le PDI mais il reste à les rendre opérationnelles.

Pour que le dispositif soit efficace, il s'agit maintenant de passer à sa mise en œuvre en partenariat avec les acteurs locaux de chaque territoire, à travers des engagements précis.

Il nous semble indispensable pour aller jusqu'au bout de cette démarche territoriale de fixer des enveloppes budgétaires par territoire, comme nous le faisons déjà, par exemple, avec les conventions culture.

Publics

Nous avons déjà pu nous le dire les publics sont différents, peu importe le bénéficiaire du RSA moyen ; ce qui importe c'est la réponse apportée pour engager la progression de chacun et trouver une réponse tant pour l'entreprise que pour la personne en insertion.

La finalité pour la majorité du public accompagné est le retour à l'emploi mais avec des étapes différentes en fonction des profils de chacun sur une période plus ou moins longue.

Mais n'oublions pas ceux qui n'accèdent pas aux dispositifs ou qui en sortent en raison de difficultés d'accès (éloignement géographique, isolement social, méconnaissance des droits...). Bruno Cheptou a largement développé ce constat dans son intervention, je ne reviendrai pas sur ses propos. Mais il est indispensable de prendre en considération les difficultés auxquelles est confronté ce public afin de freiner les risques de paupérisation et d'exclusion sociale.

Ayons une attention particulière pour les plus âgés, proches de la retraite qui rencontrent des difficultés à atteindre la complétude de leur obligation d'activité.

A mon sens, et c'est un point de vue que, je pense, nous partageons, il nous faut travailler également pour un retour rapide à l'emploi du public qui en est le moins éloigné. Pour ce faire, pourquoi ne pas activer des dispositifs pour un accompagnement renforcé des entreprises et des salariés lors de l'entrée en emploi ? Je m'explique. L'évolution en compétences passe par la formation mais la montée en expérience se développe également directement en entreprise. Elle est à accompagner, elle est à valoriser. Pourquoi ne pas accompagner l'entreprise dans l'élaboration de son plan de formation interne et dans son suivi avec des objectifs de progression contractualisés ?

On constate tous qu'une partie du public tourne dans les dispositifs d'insertion. Il nous faut permettre le maintien dans l'activité les plus éloignés de l'emploi « ordinaire ». Pourquoi ne pas disposer de structures ouvertes pour des contrats permanents sur des temps hebdomadaires plus ou moins longs ? Ce qui donnerait de la lisibilité et permettrait au bénéficiaire de s'inscrire dans la durée avec des perspectives à plus long terme, d'engager une sortie progressive ou définitive lorsque le moment sera venu.

Moyens

Autre sujet, les structures d'insertion, comment ont-elles évolué ? Depuis une dizaine d'années peu dans leurs organisations. Les attendus sont identiques avec une aide du département qui n'a pas évolué.

Il n'en demeure pas point que la recherche de rentabilité, la recherche d'équilibre financier est primordiale pour leur survie. N'est-il pas nécessaire d'engager des audits financiers auprès des structures pour évaluer les situations financières afin d'éviter des grandes difficultés à terme.

Et dans le même temps comment faire en sorte que les chantiers d'insertion mettent en place une rotation forte des salariés ? Comment renforcer la montée en compétences des salariés et son évaluation ?

N'est-il pas nécessaire de travailler autrement avec celles-ci, voire refixer de nouveaux objectifs en renforçant le suivi de chaque personne recrutée tant sur le comportement global, le savoir-être que sur le plan des compétences développées, en favorisant le transfert sur d'autres activités professionnelles. Aujourd'hui des outils existent.

Pourquoi ne pas développer des chantiers d'insertion en entreprises ? Proposition faite depuis longtemps par la minorité et reprise dans votre projet de mandature Anjou 2021 : réinventons l'avenir (cf p60). Tous les secteurs économiques sont en recherche de main d'œuvre : l'industrie, l'agriculture, l'artisanat. C'est le moment d'engager des chantiers d'insertion au sein même des entreprises. Travaillons en ce sens avec les filières économiques, travaillons avec les entreprises prêtes à s'investir dans ces actions. Je suis certaine que ce sera un outil favorable et utile à l'insertion des publics que nous suivons.

Autre piste de réflexion - La diminution du nombre de contrats aidés est certaine. Le département est touché par ce choix de politique nationale. Pourquoi ne pas engager de nouvelles activités pour les structures d'insertion notamment pour assurer certaines tâches et missions assurées jusqu'à ce jour par des contrats aidés embauchés par le Conseil Départemental.

Autre piste, sur certains bassins d'emploi, se développent des actions « territoire zéro chômeurs », Monsieur le Président, nous demandons à ce que le département se porte officiellement candidat pour expérimenter cette mesure sur un ou deux territoires du département.

Dernier sujet, les clauses d'insertion, elles sont activées au sein de notre collectivité, la promotion en est assurée par les services auprès des autres collectivités. Mais pour rendre notre engagement encore plus lisible, un objectif chiffré serait opportun au sein même de notre collectivité, en le complétant par des demandes d'engagement contractualisées avec les structures où notre présence est forte (SDIS, Maine-et-Loire Habitat, Terra Botanica...)

Voilà quelques questionnements, quelles réflexions sur la suite à apporter au PDI. Mais il va sans dire que sa réussite, et nous le souhaitons au plus haut point, sera conditionnée à un réel partenariat avec les structures de l'emploi et de l'insertion, à une réelle prise en compte des situations territoriales, à de réels moyens délégués par territoire.

Je vous remercie.